

portant validation du devis de la société G'FROID pour la fourniture d'un lave-vaisselle frontal

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;

Vu la proposition de la société G'FROID pour la fourniture d'un lave-vaisselle frontal.

Considérant la mise en concurrence préalablement effectuée ;
Considérant que la proposition de la société G'FROID est économiquement et techniquement la plus avantageuse ;
Considérant la nécessité de signer ce devis ;

DECIDE :

De valider la proposition de la société G'FROID pour la prestation d'un lave-vaisselle frontal à la hauteur d'un montant de 4 317.00 € HT.

A Bernay, le 22 juin 2023

Marie-Lyne VAGNER